Pôle DATAR

CONTRAT DE DEVELOPPEMENT ET DE TRANSITIONS 2023-2025

SUD GIRONDE

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
033-200053759-20220620-lmc100001897428-DE
Acte Certifié exécutoire
Envoi Préfecture : 28/06/2022
Retour Préfecture : 28/06/2022

La Région Nouvelle-Aquitaine, représentée par Monsieur Alain ROUSSET, Président du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine, ci-après dénommée **la Région**,

Et

Le Pôle Territorial Sud Gironde, représenté par Monsieur Bruno MARTY, son Président,

Et

Les EPCI composant le territoire de projet Sud Gironde :

- La Communauté de communes du Sud Gironde, représentée par Monsieur Jérôme GUILLEM, son Président

- La Communauté de communes du Bazadais, représentée par Madame Nicole COUSTET, sa Présidente

- La Communauté de communes Convergence Garonne, représentée par Monsieur Jocelyn DORE, son Président

- La Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde, représentée par Monsieur Francis ZAGHET, son Président

le Pôle Territorial Sud Gironde et les EPCI ci-après dénommés **le Territoire**.

Vu la délibération du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine en date du 21 mars 2022 approuvant la politique contractuelle 2023-2025 de la Nouvelle-Aquitaine et son cadre d'intervention ;

Vu la délibération du Pôle Territorial du Sud Gironde en date du 31 mai 2022 approuvant le contrat de développement et de transitions du territoire Sud Gironde et autorisant son président à le signer.

Vu la délibération de la Communauté de communes du Sud Gironde en date du 30 mai 2022 approuvant le contrat de développement et de transitions du territoire Sud Gironde et autorisant son Président à le signer ;

Vu la délibération de la Communauté de communes du Bazadais en date du 25 mai 2022 approuvant le contrat de développement et de transitions du territoire Sud Gironde et autorisant sa Présidente à le signer ;

Vu la délibération de la Communauté de communes Convergence Garonne en date du 22 juin 2022 approuvant le contrat de développement et de transitions du territoire Sud Gironde et autorisant son Président à le signer ;

Vu la délibération de la Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde en date du 16 juin 2022 approuvant le contrat de développement et de transitions du territoire Sud Gironde et autorisant son Président à le signer ;

Vu la délibération du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine en date du 20 juin 2022 approuvant le contrat de développement et de transitions du territoire Sud Gironde et autorisant son président à le signer

--*-*-*-*-*-*-*-*

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
033-200053759-20220620-lmc100001897428-DE
Acte Certifié exécutoire
Envoi Préfecture : 28/06/2022
Retour Préfecture : 28/06/2022

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

La Région Nouvelle-Aquitaine, avec sa politique contractuelle territoriale, entend renforcer les atouts des territoires qui la composent pour soutenir leur attractivité et la résilience de leur modèle de développement. Plus grande région de France, caractérisée par une économie dynamique comme par de forts contrastes territoriaux, la Région Nouvelle-Aquitaine, avec la contractualisation, mène une politique volontariste d'aménagement du territoire favorisant la cohésion et les liens urbain-rural.

La première génération de contrats de territoires, mobilisant les collectivités et les acteurs territoriaux dans la co-construction de stratégies territoriales avec la Région, a permis d'accompagner nombre de projets vecteurs de développement économique, d'emplois et de services de proximité dans les territoires.

Forte des orientations du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) et de la feuille de route Néo Terra, la Région Nouvelle-Aquitaine construit une action territoriale renouvelée facilitant la mise en place d'orientations stratégiques partagées pour répondre aux enjeux posés par les crises climatiques, environnementales, sanitaires et sociales, et accélérer les projets porteurs de transitions. Cette action s'appuie également sur le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), qui comporte des orientations territoriales dans une stratégie globale pour le développement économique.

Il s'agit désormais de poursuivre l'action régionale dans un référentiel stable, en s'appuyant sur les points forts qui ont marqué sa réussite : maillage territorial adapté, valorisation des atouts de tous les territoires, soutien renforcé aux territoires les plus vulnérables, visibilité de l'action régionale, tout en visant de nouvelles ambitions : appui à des modèles de développement plus résilients, soutien renforcé aux projets portés par les acteurs de la ruralité, et renforcement des coopérations territoriales.

Le dialogue territorial est construit autour du **Contrat de développement et de transitions** : centré sur une stratégie territoriale partagée issue des projets de territoire et des analyses fournies par la Région, il vise à l'accélération de projets de développement répondant à des enjeux de transition et d'attractivité pour la période 2023-2025. Pour les territoires les plus vulnérables sur le plan socio-économique, sa mise en œuvre est facilitée par le soutien régional à l'ingénierie, garant de l'émergence, la détection et l'accompagnement des projets innovants ou coopératifs s'inscrivant au mieux dans les orientations régionales.

Les contrats de développement et de transitions sont articulés avec les fonds européens dont la Région est autorité de gestion, et avec les CPER et CPIER 2021-2027.

La Région met en place un accompagnement de proximité fondé sur un binôme conseiller régional référent de territoire – chargé de mission territoriale, appuyé par un ingénieur CADET pour les territoires en retournement économique. Ce réseau de proximité au sein de la DATAR mobilise l'ensemble des services experts de la Région pour offrir aux territoires des solutions adaptées à leurs enjeux, et utilise un cadre d'intervention dédié à des interventions sur-mesure ou visant à l'attractivité du territoire. Il anime le réseau des développeurs territoriaux à l'échelle régionale dans le but de renforcer leur expertise et la coopération, gages d'un développement structuré et cohérent.

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
033-200053759-20220620-lmc100001897428-DE
Acte Certifié exécutoire
Envoi Préfecture : 28/06/2022
Retour Préfecture : 28/06/2022

Article 1 : PRESENTATION DU TERRITOIRE DE CONTRACTUALISATION

1-1 Présentation du territoire de contractualisation

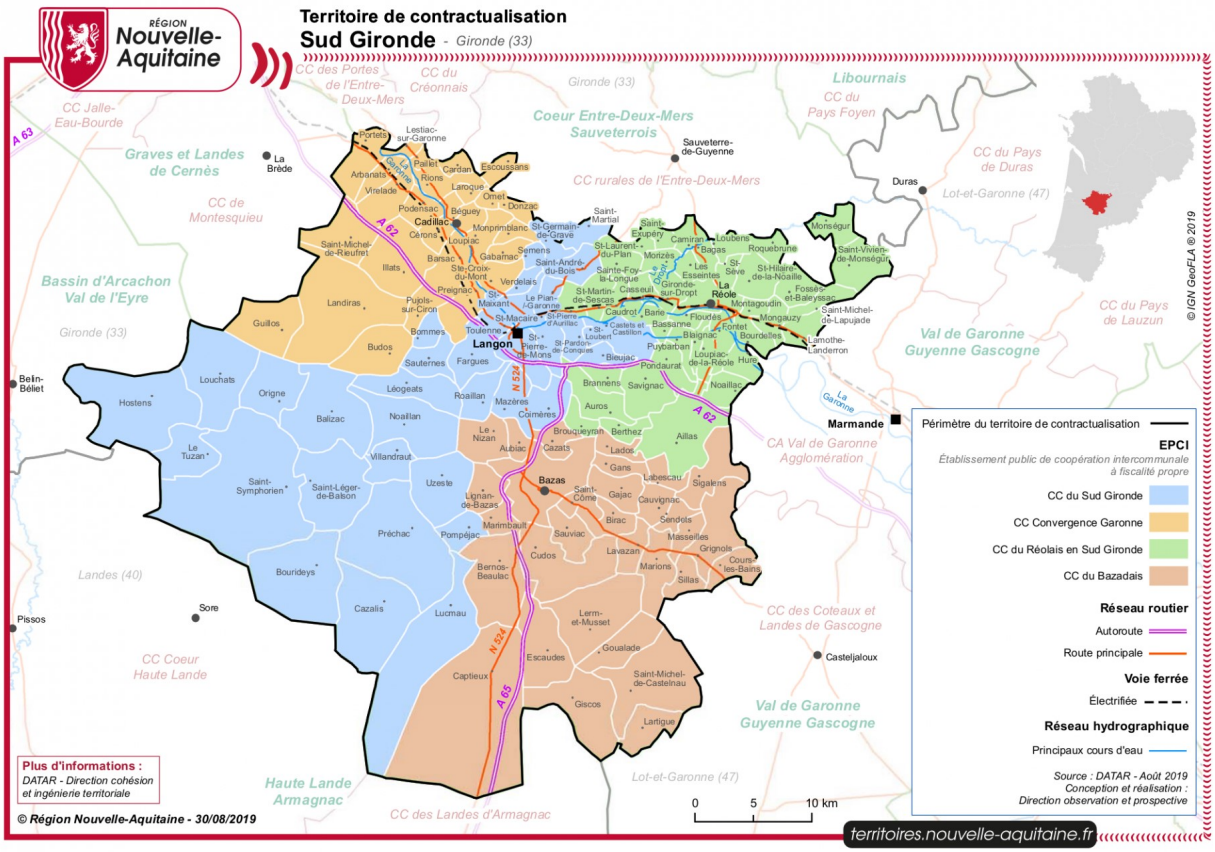

<u>Données générales :</u>
136 communes – 115 503 habitants
4 intercommunalités :
Communauté de communes du Bazadais : 16 875 habitants, 31 communes
Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde : 24 800 habitants, 41 communes
Communauté de communes de Convergence Garonne : 33 356 habitants, 27 communes
Communauté de communes du Sud Gironde : 40 472 habitants, 37 communes

La CC du Réolais en Sud Gironde est classée en vulnérabilité forte, les CC du Bazadais et de Sud Gironde en vulnérabilité intermédiaire et la CC Convergence Garonne en vulnérabilité moindre, au regard du revenu médian par unité de consommation.

Le territoire est péri-urbain au nord, aire d'influence de la Métropole, et rural sur la moitié sud. 16 communes, au sud, font partie du périmètre du Parc naturel régional des Landes de Gascogne. 10 des 136 communes sont classées en densité intermédiaire : Arbanats, Cérons, Langon, Podensac, Portets, Saint-Macaire, Saint-Maixant, Toulenne, Verdelais, Virelade. 77% de la population est rurale.

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
033-200053759-20220620-lmc100001897428-DE
Acte Certifié exécutoire
Envoi Préfecture : 28/06/2022
Retour Préfecture : 28/06/2022

1-2 Stratégie territoriale de développement

En s'appuyant sur une lecture partagée des enjeux, le Territoire et la Région s'accordent pour retenir la stratégie partagée suivante déclinée en axes stratégiques (l'annexe 1 « note d'enjeux » précise le cheminement qui amène le Territoire à construire une stratégie territoriale à partir des enjeux partagés avec la Région) :

AXE 1 : Bien Vivre ensemble en Sud Gironde

Cap : Offrir des conditions de vie aux habitants favorisant le « bien vivre » en Sud Gironde en s'appuyant sur les fondamentaux : >Logement >Santé >Emploi et/ou Formation >Loisirs

Objectif Stratégique 1.1 : Innover dans l'offre de logement favorisant le lien, notamment avec les jeunes

O.S. 1.2 : Développer une approche territoriale de la santé

O.S. 1.3 : Favoriser l'emploi, la formation, l'orientation

O.S. 1.4 : Consolider l'attractivité touristique

Indicateur d'évaluation : Evaluer l'amélioration des conditions de vie des habitants

AXE 2 : Accompagner l'innovation économique locale et la consommation locale en Sud Gironde, dans le respect des valeurs de l'ESS

Cap : Construire un modèle de développement durable en Sud Gironde qui renouvelle nos façons de consommer, de produire et de se déplacer

O.S. 2.1 : Soutenir l'économie de proximité et favoriser les centralités de villes et bourgs

O.S. 2.2 : Innover dans les mobilités, notamment solidaires et durables, éduquer à la mobilité, développer des tiers-lieux

O.S. 2.3 : Mettre en œuvre le Projet Alimentaire Territorial

Indicateur d'évaluation : Interroger les changements de comportement des habitants en matière de consommation et de mobilité

AXE 3 : Accélérer la transition écologique en Sud Gironde

Cap : Sobriété énergétique, préservation et valorisation des ressources deviennent les maîtres mots du développement en Sud Gironde

O.S. 3.1 : Protéger notre environnement et notre santé

O.S. 3.2 : Valoriser les ressources du territoire : eau, biodiversité, ENR

Indicateur d'évaluation : S'appuyer sur les données du PCAET Sud Gironde, analyse qualitative des actions de préservation de l'environnement

Dans le cadre des contrats de territoire et de ses compétences, la Région entend soutenir les projets issus des ruralités permettant de renforcer les dynamiques de développement, de transition et d'innovation en milieu rural. Les thématiques comme l'accès aux services essentiels, l'agriculture, la transition écologique et énergétique, la santé, l'éducation, l'emploi et l'activité économique, les mobilités, le logement, méritent un investissement collectif dans lequel la Région se doit d'être présente. Ces projets construits dans une logique de pertinence de réponse aux besoins et dans une cohérence d'action territoriale bénéficieront d'un soutien régional dans le cadre du contrat de territoire.

En outre, le Territoire et la Région s'accordent pour viser, au terme de la période de contractualisation, un objectif de taux d'engagement des aides régionales de **30%** en faveur des communes rurales correspondant aux communes peu denses et très peu denses selon la nouvelle définition INSEE / Eurostat (annexe 3).

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
033-200053759-20220620-lmc100001897428-DE
Acte Certifié exécutoire
Envoi Préfecture : 28/06/2022
Retour Préfecture : 28/06/2022

Article 2 : OBJET DU CONTRAT

Le présent **Contrat de développement et de transitions du territoire du Sud Gironde** a pour objet de préciser les modalités du partenariat entre la Région et le Pôle Territorial Sud Gironde ainsi que les EPCI le composant, en vue notamment de la mise en œuvre du programme **d'actions pluriannuel** (annexe 2) que le territoire de projet souhaite mettre en œuvre sur la période de contractualisation avec l'appui de la Région Nouvelle-Aquitaine.

L'appui régional concerne :

- le **programme d'actions pluriannuel du territoire**, relevant des domaines de compétences régionales (annexe 2) ;

- l'**ingénierie du territoire**. La mobilisation d'une ingénierie performante, coordonnée entre les initiatives des collectivités et de l'Etat, est indispensable pour favoriser le développement des territoires. L'enjeu et de recréer, sur les territoires fragiles, de la valeur ajoutée par le développement de l'innovation, des compétences et de l'entrepreneuriat.

Le présent contrat constitue le cadre de mise en cohérence, sur le territoire de projet, des politiques sectorielles de la Région. A ce titre, il tient compte des actions contractualisées dans le cadre des différentes stratégies sectorielles de la Région ainsi que **les actions conduites par la Région dans ses domaines de compétences comme l'éducation, la mobilité, la formation professionnelle, ou de la feuille de route Néo Terra en matière d'aménagement équilibré et durable des territoires** sur le territoire du Sud Gironde et qui ont impact direct sur son développement.

Le présent document et ses annexes constituent les pièces contractuelles.

Article 3 : DUREE DU CONTRAT

Le présent contrat est conclu pour une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2023. Il pourra cependant être reconduit pour l'année 2026.
L'année 2026 sera consacrée à la préparation d'un nouveau contrat de territoire.

Les opérations du territoire retenues dans le plan d'actions pluriannuel du contrat (annexe 2) devront faire l'objet d'un engagement financier de la Région avant la fin du contrat et d'un début d'exécution, au plus tard, dans l'année qui suit la décision d'intervention.

Article 4 : GOUVERNANCE DU CONTRAT

Le pilotage du présent contrat est assuré par un comité co-animé par la Région (le Président ou son représentant) et le territoire de projet. Ce comité est mis en place dès la signature du contrat et se réunit au moins une fois par an, et en tant que de besoin selon les demandes de l'une ou l'autre des parties. Le comité de pilotage est élargi à des acteurs clés du territoire, en lien avec les enjeux définis.

L'enjeu est d'instaurer un dialogue permanent entre le territoire, ses acteurs et la collectivité régionale pour, en particulier, conduire des revues de projets, assurer le suivi et l'évaluation relative à l'exécution du programme, veiller à la cohérence des diverses

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
033-200053759-20220620-lmc100001897428-DE
Acte Certifié exécutoire
Envoi Préfecture : 28/06/2022
Retour Préfecture : 28/06/2022

contractualisations qui peuvent concerner le territoire de projet afin de mieux les articuler, ce qui pourra amener à élargir sa composition.

Pour ce qui relève des co-financements, la recherche d'une convergence dans le calendrier de décision des autres financeurs sera proposée.

Article 5 : MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTIONS

Le plan d'actions pluriannuel du territoire présenté en annexe fera l'objet d'une actualisation par le Comité de pilotage pour traduire l'avancement de la mise en œuvre de la stratégie territoriale.

Toute action financée relevant de la stratégie territoriale sera inscrite dans le plan d'actions pluriannuel qui sera complété et amendé au fur et à mesure de la mise en œuvre de la stratégie territoriale. Les comités de pilotage de suivi valideront l'inscription de nouveaux projets au plan d'actions pluriannuel, ainsi que l'éventuel retrait ou modification de projets déjà inscrits. A l'issue de chaque comité de pilotage, le plan d'actions pluriannuel sera ainsi actualisé.

Pour chaque action, il appartiendra au maître d'ouvrage concerné d'adresser un dossier de demande de subvention aux services concernés de la Région.

Les décisions de financement des actions retenues seront prises, après instruction par les services régionaux, par la Commission permanente de la Région Nouvelle-Aquitaine, conformément aux procédures et règlements d'intervention sectoriels en vigueur et sous réserve des disponibilités financières.

Article 6 : ARTICULATION AVEC LE CONTRAT OPERATIONNEL DE MOBILITE

Dans un objectif de cohérence et de proximité avec les territoires, la Région a défini le périmètre du Contrat de développement et de transitions comme étant celui du Contrat opérationnel de mobilité (COM). Celui-ci pourra être élaboré, sous le pilotage de la Région, à compter de 2023 en partenariat avec le Territoire, Nouvelle-Aquitaine Mobilités et les autres acteurs prévus par le Code des Transports.

Le Contrat de développement et de transitions pourra prévoir des orientations stratégiques répondant à des enjeux en matière de mobilités, et identifier dans son plan d'actions des projets relevant de la mise en œuvre de la stratégie.

Le cas échant, le Contrat opérationnel de mobilité sera constitué d'un diagnostic dédié, prévoira les réponses locales aux enjeux de mobilités ressortant du Contrat de développement et de transitions, et permettra de définir, pour les EPCI éligibles (i.e. qui ne sont pas autorités organisatrices de la mobilité), les modalités de mise en œuvre de services de mobilité locale telles que prévues par la délibération 2020.2291.SP du Conseil régional.

Article 6 bis : ARTICULATION AVEC LE CPER ET POLITIQUES PUBLIQUES

Les projets inscrits au CPER volet Cohésion territoriale, s'ils sont fléchés sur des fonds Région, s'ils se déroulent dans la temporalité 2023-2025, et s'ils s'inscrivent dans la

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
033-200053759-20220620-lmc100001897428-DE
Acte Certifié exécutoire
Envoi Préfecture : 28/06/2022
Retour Préfecture : 28/06/2022

stratégie territoriale partagée, seront intégrés au contrat de développement et de transitions et suivis à ce titre.

Le Contrat de développement et de transitions pourra être amené à évoluer en lien avec la dynamique d'évolution des politiques publiques.

Article 7 : COMMUNICATION

Le Territoire de projet et les bénéficiaires s'engagent à assurer la publicité de la participation financière régionale pour chacune des opérations soutenues au titre de la mise en œuvre du contrat.

Les modalités de communication seront définies pour chaque opération dans le cadre de la convention d'application financière idoine.

Le Territoire de projet s'engage également à informer régulièrement les habitants de son territoire via leurs supports d'informations (bulletins, site internet, réseaux sociaux...) des grands projets et des principales actions de la Région (TER, Très haut débit, festivals...) dont les informations seront fournies par la Région.

Enfin, les actions de marketing territorial soutenues par la Région devront s'inscrire en cohérence avec la communication régionale et associer les services concernés.

Article 8 : EVALUATION ET BILAN DU CONTRAT

Des modalités de suivi et d'évaluation sont co-construites par le Territoire et la Région afin de pouvoir mesurer l'efficacité des actions conduites. Des références qualitatives et quantitatives sont ainsi définies dans la note d'enjeux ; elles étayent les orientations de la stratégie territoriale.

Sur cette base, il sera conduit un bilan final, tant qualitatif que quantitatif, en 2026 pour la période 2023-2025. L'ensemble alimentera les évaluations au niveau régional et participera du processus d'amélioration des politiques publiques.

Le travail afférent à ce bilan sera à la charge des services de la Région pour les actions conduites directement par la collectivité au bénéfice du Territoire, et au Territoire de projet pour les opérations conduites par des maîtres d'ouvrages locaux.

Article 9 : MODIFICATION DU CONTRAT

Dans l'hypothèse où des changements seraient apportés au statut juridique des signataires de la présente convention, la nouvelle entité juridique sera substituée de plein droit à l'ancienne structure signataire. Les cocontractants sont informés de la substitution de personne morale par la nouvelle entité juridique.

Article 10 : RESILIATION ET LITIGES

En cas de non respect par l'une des parties des termes du présent contrat, celui-ci peut être résilié par la partie la plus diligente, à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
033-200053759-20220620-lmc100001897428-DE
Acte Certifié exécutoire
Envoi Préfecture : 28/06/2022
Retour Préfecture : 28/06/2022

par cette dernière à la partie défaillante, d'une lettre exposant ses griefs, adressée en recommandé avec accusé réception valant mise en demeure.

En cas de contestation sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties s'engagent, préalablement à tout recours contentieux, à tenter de régler leur différend par voie de conciliation. Si dans le délai de trois mois à compter de l'envoi par la partie la plus diligente des motifs de la contestation aucun accord n'est trouvé, les parties ont la faculté de saisir le Tribunal administratif de Bordeaux de l'objet de leurs litiges.

Fait en 6 exemplaires

A Bordeaux, le …….

Le Président
du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine,

Alain ROUSSET

A ……., le …….

Le Président du PETR
du Pôle Territorial Sud Gironde

Bruno MARTY

A ……., le …….

La Présidente de la Communauté
de communes du Bazadais

Nicole COUSTET

A ……., le …….

Le Président de la Communauté
de communes du Sud Gironde

Jérôme GUILLEM

A ……., le …….

Le Président de la Communauté
de communes du Réolais en Sud
Gironde

Francis ZAGHET

A ……., le …….

Le Président de la Communauté
de communes Convergence Garonne

Jocelyn DORE

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
033-200053759-20220620-lmc100001897428-DE
Acte Certifié exécutoire
Envoi Préfecture : 28/06/2022
Retour Préfecture : 28/06/2022

Liste des annexes

Annexe 1 : Note d'enjeux

Annexe 2 : Plan d'actions pluriannuel du territoire

Annexe 3 : Cartographie des communes urbaines / rurales (définition INSEE / Eurostat)

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
033-200053759-20220620-lmc100001897428-DE
Acte Certifié exécutoire
Envoi Préfecture : 28/06/2022
Retour Préfecture : 28/06/2022

Contrat de développement et de transitions – Annexe 1

NOTE D'ENJEUX POUR UNE STRATEGIE TERRITORIALE PARTAGEE

DU CONTRAT REGIONAL DE DEVELOPPEMENT ET DE TRANSITIONS 2023-2025

SUD GIRONDE

---

1 Présentation synthétique du Sud Gironde

A la confluence des départements de la Gironde, des Landes et du Lot-et- Garonne, le Sud-Gironde s'étend sur un vaste territoire aux identités paysagères et dynamiques multiples, autour du Bazadais, du Réolais, de la Vallée de la Garonne et des Landes de Gascogne. Les 4 EPCI qui composent le territoire – les communautés de communes Convergence-Garonne, du Bazadais, du Réolais en Sud-Gironde et du Sud-Gironde – rassemblent 110 412 habitants. Seize communes au sud font partie du périmètre du PNR Landes de Gascogne.

C'est un territoire avant tout rural. Seulement 25376 habitants (23%) sont recensés habitant en zones urbaines, lesquelles se situent dans les Communautés de Communes Convergence Garonne ou du Sud Gironde.

D'ailleurs ce dont les deux CDC qui ont les taux de croissance démographiques annuels les plus élevés, +0.80% à +0.85%.

Plus faible, elle reste positive sur les deux autres CDC.

Une des caractéristiques principales du Sud Gironde est <u>sa dynamique démographique forte.</u>

La dynamique démographique est un des déterminants importants de la dynamique économique, ne serait-ce qu'au travers des besoins en biens et services de la population. La corrélation entre taux de croissance de la population et taux de croissance de l'emploi est de ce fait plutôt élevée.

Cette corrélation est bénéfique pour 3 CDC sur 4. C'est la CDC du Réolais en Sud Gironde qui a une croissance de l'emploi inférieure par rapport à l'attendu. Avec un taux de croissance démographique à 3.92%, le taux de croissance de l'emploi est négatif (-0.64%)

Au niveau de l'emploi, on constate des évolutions dans les grandes catégories sociales. La part des agriculteurs exploitants chute (-12.8% entre 2012 et 2017), alors que la part des cadres et des employés augmente (+7.3% pour les cadres entre 2012 et 2017 er +6.1% pour les employés

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
033-200053759-20220620-lmc100001897428-DE
Acte Certifié exécutoire
Envoi Préfecture : 28/06/2022
Retour Préfecture : 28/06/2022

sur cette même période). Les retraités constituent toujours une part croissante sur le territoire (+5.9% entre 2012-2017). Enfin le taux de croissance des personnes sans activité professionnelle est très élevé (+19.5% entre 2012 et 2017)

Le Sud Gironde connaît donc une forte hétérogénéité sociale.

Le moteur « résidentiel » est le moteur principal du développement du Sud Gironde. Les revenus résidentiels issus des pensions de retraite 31.2%) et des revenus pendulaires (25%) composent la majeure partie des revenus du territoire.

Cette dynamique « résidentielle » est cruciale dans l'analyse du territoire et dans les choix stratégiques pour notre projet de territoire 2023-2026.

Rappel des enjeux du précédent contrat

*Le développement du territoire passe par la valorisation des ressources locales afin d'accroitre la captation de richesses. La dynamisation des activités

*La dynamisation de l'attractivité touristique du territoire, aujourd'hui embryonnaire, serait par ailleurs de nature à stimuler la création d'emplois présentiels.

*La forte attractivité résidentielle du Sud-Gironde est évidemment porteuse pour le développement de la consommation locale et de la sphère présentielle. Elle le serait d'autant plus si l'évasion commerciale se réduisait.

*La dynamique démographique du Sud-Gironde exerce dans le même temps une forte contrainte sur le territoire, en termes de coûts sociaux, environnementaux et économiques (investissements publics). L'accompagnement et la maîtrise dela dynamique d'accueil du territoire constituent à cet égard une priorité stratégique.

*La consolidation de la cohésion sociale et territoriale est un défi important pour le Sud-Gironde

Les enjeux du précédent contrat sont toujours d'actualité. La stratégie de développement 2019-2022 du territoire s'est axée sur :

Axe1 : consolider la cohésion sociale et territoriale, vers une identité Sud Gironde

Axe 2 : Mieux gérer les mobilités et les migrations résidentielles en Sud Gironde

Axe 3 : Développer l'économie de proximité et rendre le territoire plus attractif, en valorisant les ressources du Sud Gironde dans une approche durable

Axe 4 : Rendre le tissu économique productif plus robuste, en valorisant les ressources du Sud Gironde dans une approche durable

S'il faut poursuivre en ce sens, il faut désormais inclure systématiquement une logique NEOTERRA, c'est-à-dire de respect et de valorisation de nos ressources et de notre environnement et engager le territoire dans une vraie transition écologique.

La transition écologique est une évolution vers un nouveau modèle économique et social, un modèle de développement durable qui renouvelle nos façons de consommer, de produire, de travailler, de vivre ensemble pour répondre aux grands enjeux environnementaux, ceux du changement climatique, de la rareté des ressources, de la perte accélérée de la biodiversité et de la multiplication des risques sanitaires environnementaux.

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
033-200053759-20220620-lmc100001897428-DE
Acte Certifié exécutoire
Envoi Préfecture : 28/06/2022
Retour Préfecture : 28/06/2022

2 Des éléments d'analyse ciblés au regard de NEOTERRA

Au regard des 11 ambitions NEOTERRA, les comités de pilotage du 25 novembre et du 24 mars ont relevé les éléments suivants à prendre en compte pour sa nouvelle stratégie 2023-2026 :

- Secteur de l'Energie :

La consommation d'énergie finale sur le territoire du SCOT Sud Gironde estimée sur 2016 est d'environ 3 757 GWh, soit 9% des 41 460 GWh consommés sur le département de la Gironde.

Cette consommation est en hausse de 2,1% sur la période 2010-2016. Elle représente une consommation énergétique d'environ 29 700 kWh par habitant, supérieure de 13% à la consommation moyenne départementale qui est d'environ 26 300 kWh par habitant. Toutefois au regard de l'augmentation démographique la consommation/hab est en baisse de 3%.

L'énergie utilisée est à 42% pour l'usage thermique, à 10% pour l'électrique et 48% pour la mobilité.

Les secteurs qui consomment le + : Habitat : 35,6% et Transport routier 45,2%

Le poids du secteur transport routier est significativement plus important sur le SCOT Sud Gironde que sur le département, ce qui peut s'expliquer par la présence sur le territoire d'un réseau autoroutier (A62, A65) mais aussi par l'importance des trajets pendulaires. Le même constat peut être fait pour le secteur résidentiel, ce qui résulte d'une forte proportion de maisons individuelles (88% contre 64% sur la Gironde), qui ont en moyenne une consommation plus élevée que les appartements (surface, mitoyenneté, etc.).

La consommation du secteur résidentiel en 2016 est de 1 338 GWh. La dépendance à la voiture est très forte. Les transports routiers représentent 95% du total de la consommation énergétique du secteur des transports. 72% sont dus à des déplacements avec des véhicules personnels.

- Environnement :

Le Sud Gironde a un potentiel certain de développement des énergies renouvelables, notamment la méthanisation et le solaire.

Les zones humides, les sites Natura 2000 et la vallée de la Garonne sont des espaces paysagers et de biodiversité à préserver. L'enjeu de préservation est fort car la pression foncière l'est aussi notamment le long du couloir de la Garonne et au Nord. Des secteurs sont dégradés en raison de la monoculture dans landes girondines et dans la vallée de la Garonne, elle-même liée aux remembrements successifs. On constate la disparition des haies et bosquets.

On est face alors à des problématiques paysagères récurrentes : mitage, image des entrées de ville dégradées par le développement commercial, la périurbanisation (étalement urbain), l'uniformisation des lieux et les paysages fermés

- Tourisme durable :

Le Sud Gironde a un vrai potentiel pour développer un tourisme durable, en s'appuyant sur le PNR des Landes de Gascogne et tous les autres espaces naturels : Garonne, rivière, canal latéral à la Garonne, lacs…

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
033-200053759-20220620-lmc100001897428-DE
Acte Certifié exécutoire
Envoi Préfecture : 28/06/2022
Retour Préfecture : 28/06/2022

Le développement du cyclotourisme et la demande découverte de vignobles respectueux dans l'environnement sont des leviers intéressants de préservation et de valorisation de notre environnement.

- Santé :

Le Contrat Local Santé Sud Gironde porte plusieurs actions en faveur de la santé environnementale, notamment un observatoire local visant à réduire l'exposition des riverains aux pesticides, mais aussi des actions de prévention contre les perturbateurs endocriniens.

Plus largement, le CLS s'intéresse au concept One Health, une seule santé : humaine, animale et végétale.

- La cohésion sociale :

On peut donner cette définition de la cohésion sociale : C'est la capacité d'une société à assurer le bien-être de tous ses membres, en réduisant les disparités et en évitant la marginalisation.

Le territoire à travers ses ambitions d'œuvrer dans la transition agroécologique et la transition des entreprises recherchera la cohésion sociale et l'engagement citoyen pour les mener à bien.

3 8 grands enjeux auxquels doit répondre la stratégie du Contrat de Développement et de transitions

Ainsi le comité de pilotage, le 25 novembre 2021, a retenu huit grands enjeux pour déployer sa stratégie :

- L'enjeu du logement :

Le logement est pilier de l'insertion sociale. L'accès à des logements sains et adaptés aux jeunes pour leur premier logement, aux stagiaires en formation, aux apprentis, aux saisonniers, aux nouveaux arrivants, aux personnes vieillissantes est fondamental. C'est une priorité pour notre territoire.

- L'enjeu de la mobilité :

Les difficultés de mobilité sur le territoire sont des vrais freins au développement économique et social du territoire, ainsi qu'à l'innovation. Les difficultés sont liées à des manques de services ou d'infrastructures mais aussi à un déficit d'éducation à la mobilité

- L'enjeu de la préservation de l'environnement et la valorisation des ressources

L'enjeu est de préserver nos préserver nos richesses environnementales dues à la diversité de la mosaïque paysagère et au réseau hydrographique et zones humides face aux pressions et menaces dues aux activités humaines (limiter les intrants agricoles et sylvicoles, contenir le développement urbain, stopper l'artificialisation des sols, préserver les continuités écologiques…)

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
033-200053759-20220620-lmc100001897428-DE
Acte Certifié exécutoire
Envoi Préfecture : 28/06/2022
Retour Préfecture : 28/06/2022

- L'enjeu de maintenir et développer une économie de proximité :

L'économie de proximité structure de l'emploi local et non délocalisable, offre des produits et des services pour les habitants, façonnent nos bourgs et notre cadre de vie. Il y a un enjeu à accompagner l'économie de proximité dans l'innovation pour s'adapter aux nouvelles exigences environnementales et sociétales.

- L'enjeu du tourisme :

Développer un tourisme durable et responsable, respectueux de notre richesse patrimoniale et environnementale est fondamental pour se démarquer et contribuer à l'améliorer de notre cadre de vie et renforcer les bénéfices économiques.

- L'enjeu de l'emploi et de la formation :

Le territoire connaît une forte dynamique démographique associée à une dynamique économique plus modérée. Cela créé des tensions en matière d'emplois et de formation avec un risque de dégradation de la situation sociale. L'enjeu est bien de valoriser les métiers qui recrutent sur le territoire, développer la formation notamment supérieure, de renforcer le lien entre écoles et entreprises du territoire…

- L'enjeu de la santé

La santé s'aborde de manière globale en offrant aux habitants un cadre de vie favorable à leur santé. Elle doit s'organiser au sein du territoire : réseaux d'acteurs, services de soins, parcours coordonnés, actions de prévention, santé environnementale…

- L'enjeu des coopérations

Pour réussir les défis d'aujourd'hui, il y a un vrai enjeu à savoir coopérer avec nos voisins ruraux et la métropole bordelaise. La coopération passe aussi par l'engagement des acteurs socio-économiques dans notre projet de territoire

4 Pour répondre à ces enjeux, une stratégie et des objectifs

En réponse à ces enjeux, 3 grands axes stratégiques ont ainsi pu être redéfinis dans la perspective du Contrat Régional de Développement et de Transitions 2023-2025

AXE 1 : Bien Vivre ensemble en Sud Gironde

Cap : Offrir des conditions de vie aux habitants favorisant le « bien vivre » en Sud Gironde et la cohésion sociale en s'appuyant sur les fondamentaux : >Logement >Santé >Emploi et/ou Formation >Loisirs

Objectif Stratégique 1.1 : Innover dans l'offre de logement favorisant le lien, notamment avec les jeunes

O.S. 1.2 : Développer une approche territoriale de la santé

O.S. 1.3 : Favoriser l'emploi, la formation, l'orientation

O.S. 1.4 : Consolider l'attractivité touristique

Indicateur d'évaluation : Evaluer l'amélioration des conditions de vie des habitants

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
033-200053759-20220620-lmc100001897428-DE
Acte Certifié exécutoire
Envoi Préfecture : 28/06/2022
Retour Préfecture : 28/06/2022

Exemples d'indicateurs quantitatifs pouvant être repérés :

-Nombre d'opérations d'habitat avec innovation sociale

-Nombre d'entreprises engagées dans une démarche RSE

AXE 2 : Accompagner l'innovation économique locale et la consommation locale en Sud Gironde, dans le respect des valeurs de l'ESS

Cap : Construire un modèle de développement durable en Sud Gironde qui renouvelle nos façons de consommer, de produire et de se déplacer, dans le respect des valeurs de l'ESS (Economie Sociale et Solidaire)

O.S. 2.1 : Soutenir l'économie de proximité et favoriser les centralités de villes et bourgs

O.S. 2.2 : Innover dans les mobilités, notamment solidaires et durables, éduquer à la mobilité, développer des tiers-lieux

O.S. 2.3 : Mettre en œuvre le Projet Alimentaire Territorial

Indicateur d'évaluation : Interroger les changements de comportement des habitants en matière de consommation et de mobilité

Exemples d'indicateurs quantitatifs pouvant être repérés :

-Nombre de porteurs de projets accompagnés au sein du parcours Premiers Pas

-Nombre d'actions de promotion à l'alimentation durable réalisées

AXE 3 : Accélérer la transition écologique en Sud Gironde

Cap : Sobriété énergétique, Préservation et Valorisation des ressources deviennent les maîtres mots du développement en Sud Gironde

O.S. 3.1 : Protéger notre environnement et notre santé

O.S. 3.2 : Valoriser les ressources du territoire : eau, biodiversité, ENR

Indicateur d'évaluation : S'appuyer sur les données du PCAET Sud Gironde, analyse qualitative des actions de préservation de l'environnement

Exemples d'indicateurs quantitatifs pouvant être repérés :

-Nombre d'actions de communication sur la santé environnementale

-Nombre d'accompagnement de porteurs de projets favorisant les ENR

Objectif « Ruralité» transversal :

-la participation de maires de communes rurales aux instances de suivi du contrat

-l'ingénierie de territoire est mobilisée dans l'accompagnement des projets et initiatives des communes rurales et de leurs acteurs locaux

-Le Contrat fixe un objectif de taux de 30% de projets « ruraux ».

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
033-200053759-20220620-lmc100001897428-DE
Acte Certifié exécutoire
Envoi Préfecture : 28/06/2022
Retour Préfecture : 28/06/2022

Cette stratégie a été validée lors du comité de pilotage le 24 mars 2022 et du 04 mai 2022.

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
033-200053759-20220620-lmc100001897428-DE
Acte Certifié exécutoire
Envoi Préfecture : 28/06/2022
Retour Préfecture : 28/06/2022

CONTRAT DE DEVELOPPEMENT ET DE TRANSITIONS DU TERRITOIRE SUD GIRONDE 2023-2025
Annexe 2 - PLAN D'ACTIONS PLURIANNUEL

N°	AXE PRINCIPAL	AXE SECONDAIRE	INTITULE DE L'OPERATION	MAITRE D'OUVRAGE	LOCALISATION GEOGRAPHIQUE	MATURE/AMORCAGE/CHANTIER-CLE	RURALITE	COÛT ESTIMATIF (€)	COFINANCEMENT REGIONAL ESTIME MAXIMAL (€)	Prévisionnel / priorisation des actions			OBSERVATIONS	THEMATIQUES, POLITIQUES REGIONALES	NEO TERRA
										BP 2023	BP 2024	BP 2025			
1	**1. BIEN VIVRE ENSEMBLE EN SUD GIRONDE**	**1.1. Innover dans l'offre de logement favorisant le lien, notamment avec les jeunes**	Maison des Ombelles : réhabilitation d'une maison pour aménager des logements partagés destinés à la fois à des personnes âgées de la commune, des jeunes primo accédant à l'emploi et des artistes accueillis dans le cadre de résidences d'artistes	Commune de Pompéjac	Pompéjac	Amorçage	x							Habitat - Logement	
2			Démarche Haute Sécurité Santé HS2, volet logements seniors	Syndicat mixte Sud Gironde	Sud Gironde	Amorçage								Santé - Silver économie	
3		**1.2. Développer une approche territoriale de la santé**	**Maison Sport Santé Sud Gironde : poursuite et développement des actions de prévention, promotion du sport santé**	**Syndicat mixte Sud Gironde**	**Sud Gironde**	**Mature**		**50 000,00 €**		**x**			Il ne s'agit pas d'un bâtiment mais d'une démarche partenariale. Dossier déposé aux appels à projets PREVANA et PEPS 2022, actions conduites en 2023.	Santé - Silver économie	
4			**Forum Bien Vieillir : poursuite et développement**	**Syndicat mixte Sud Gironde**	**Sud Gironde**	**Mature**		**25 000,00 €**		**x**			Sous réserve du règlement	Santé - Silver économie	
5			*Nouveau Contrat Local de Santé CLS avec une approche "One Health"*	*Syndicat mixte Sud Gironde*	*Sud Gironde*	*Chantier clé*							Suite à l'évaluation conduite en 2022 Sous réserve du règlement et des appels à projets 2023	Santé - Silver économie	
6			Maison de Santé Pluriprofesionnelle : volet immobilier	Commune de St Pierre d'Aurillac ou Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde	ST Pierre d'Aurillac	Amorçage	x						Suite à la validation du projet de santé en 2022 200 000 € max (dépenses plafonnées 1 000 000 €)	Santé - Silver économie	
7		**1.3. Favoriser l'emploi, la formation, l'orientation**	Centre de formation : étude de faisabilité	A définir	Captieux	Amorçage	x						Sollicitation via JL Gleyze, réflexion accompagnée par le pôle DATAR et l'Emploi Formation, en associant le PT Sud Gironde et la CC Bazadais	Emploi - Formation	
8			*Halle technologique du Langonnais (en lien avec le lycée des métiers de Langon) et du Marmandais : poursuite et développement des actions*	*Région Nouvelle-Aquitaine*	*Sud Gironde*	*Chantier clé*							Suite aux actions "Recruter" et à l'étude de faisabilité conduite en 2021	Emploi - Formation	
9			**Plateforme multi-acteurs de l'emploi et de la formation : poursuite et développement**	**Syndicat mixte Sud Gironde**	**Sud Gironde**	**Mature**		**3 000,00 €**						Emploi - Formation	
10			Ecole du bois avec les organismes de formation et les entreprises du secteur	A définir	Langon	Amorçage								Emploi - Formation	
11		**1.4. Consolider l'attractivité touristique**	Cité du vin de Sauternes et Barsac	Organisme de défense et de gestion ODG AOC Sauternes et Barsac	Sauternes	Amorçage	x						Suites de l'étude de faisabilité pré-programmatique conduite en 2022. Projet inscrit au CPER 2021-2027. Coût estimé à 14 000 000 €.	Tourisme	
12			*Nouveau contrat « Nouvelle Organisation Touristique Territoriale »*	*A définir*	*Sud Gironde*	*Chantier clé*								Tourisme	
13		**2.1. Soutenir l'économie de proximité et favoriser les centralités de villes et bourgs**	Concours d'entreprises "bien vivre et bien vieillir en Sud Gironde" et création d'un club des entrepreneurs du bien vieillir en Sud Gironde	Syndicat mixte Sud Gironde	Sud Gironde	Amorçage								Santé - Silver économie	
14			Multiple rural : volet immobilier	Commune de Loupiac	Loupiac	Amorçage	x							Commerce - Artisanat - Développement local	
15			Multiple rural : volet immobilier	Commune de Lavazan	Lavazan	Amorçage	x							Commerce - Artisanat - Développement local	

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
033-200053759-20220620-lmc100001897428-DE
Acte Certifié exécutoire
Envoi Préfecture : 28/06/2022
Retour Préfecture : 28/06/2022

N°	AXE PRINCIPAL	AXE SECONDAIRE	INTITULE DE L'OPERATION	MAITRE D'OUVRAGE	LOCALISATION GEOGRAPHIQUE	MATURE/AMORCAGE/CHANTIER-CLE	RURALITE	COÛT ESTIMATIF (€)	COFINANCEMENT REGIONAL ESTIME MAXIMAL (€)	Prévisionnel / priorisation des actions			OBSERVATIONS	THEMATIQUES, POLITIQUES REGIONALES	NEO TERRA
										BP 2023	BP 2024	BP 2025			
16			Evaluation de l'action collective en faveur de l'artisanat et du commerce de proximité en cours de finalisation et préparation d'une nouvelle programmation	Syndicat mixte Sud Gironde	Sud Gironde	Amorçage								Commerce - Artisanat - Développement local	
17			*Mise en œuvre d'actions des projets de revitalisation des centre-villes :* *. de Langon* *. de La Réole*		*Langon* *La Réole*	*Chantier clé*							Lauréats de l'AMI régional revitalisation centre-ville centre-bourg	Revitalisation centres bourgs	5. Développer et systématiser un urbanisme durable
18	**2. ACCOMPAGNER L'INNOVATION ECONOMIQUE LOCALE ET LA CONSOMMATION LOCALE EN SUD GIRONDE, DANS LE RESPECT DES VALEURS DE L'ESS**	**2.2. Innover dans les mobilités, notamment solidaires et durables, éduquer à la mobilité, développer les tiers-lieux**	Pôle d'échanges multimodal (PEM) de la gare de Langon : études	Communauté de communes Sud Gironde	Langon	Amorçage							A la suite des études et travaux du RER métropolitain. Projet inscrit au CPER 2021-2027. Coûts estimatifs : études 700 k €, acquisition foncière 1 M €, phase 1 travaux se 1 4,5 M €, phase 2 travaux 6 M €, phase 3 travaux 10,93 M €	Transports - Mobilités	4. Développer les mobilités "propres" pour tous
19			Contrat opérationnel de mobilité Région-4 EPCI	4 EPCI	Sud Gironde	Amorçage							Suite à l'étude stratégique territoriale sur les mobilités conduite à l'échelle du territoire en 2022.	Transports - Mobilités	
20			Liaison cyclable entre le Canal des 2 Mers et la Piste Roger Lapebie	Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde	Réolais en Sud Gironde	Amorçage	x						Dans le cadre du schéma régional véloroutes voies verte.	Tourisme	4. Développer les mobilités "propres" pour tous
21			Itinérance le long de la Garonne Bordeaux-Langon	A définir		Amorçage							Dans le cadre du schéma régional véloroutes voies verte.	Tourisme	4. Développer les mobilités "propres" pour tous
22		**2.3. Mettre en œuvre le Projet Alimentaire Territorial**	*Projet Alimentaire Territorial : mise en œuvre des actions*	*A définir*	*Sud Gironde*	*Chantier clé*							PAT labellisé en 2022	Agriculture - Agroalimentaire - Circuits courts	2. Accélérer la transition agro-écologique
23			**Ferme-lab agroécologique de Carbouey :** **. phase conserverie pour les agriculteurs** **. phase gite-restaurant**	**SARL La Nomali Association La Ferme Lab de Carbouey**	**Castets et Castillon**	**Mature**	**x**	**683 000,00 €**		**x**			La phase tiers-lieu formation en agroécologie, porté par l'association, a été soutenu en 2022. Dossier déposé, sous réserve du règlement des aides aux investissements des filières agricoles.	Agriculture - Agroalimentaire - Circuits courts	2. Accélérer la transition agro-écologique
24		**3.1. Protéger notre environnement et notre santé**	Mise en oeuvre d'actions envionnementales et énergétiques : . Diagnostic pollution lumineuse des éclairages artificiels industriels . Animation éco-rénovation du patrimoine et matériaux biosourcés . Accompagnement de la transition écologique, sociale et marketing du tourisme . Accompagnement de la transition des acteurs économiques et le développement de filières vertueuses . Formation à la biodiversité les communes pour les rendre acteurs de la transition écologique et y associer les habitants . Accompagnement des élus dans la gestion intégré de leurs espaces communaux et d'adaptation au changement climatique	Parc naturel régional Landes de Gascogne	Sud Gironde	Amorçage	x						Actions portées par le PNR, concernant 16 communes du Sud Gironde, et valorisées dans 3 contrats de territoires.	Environnement	8. Préserver nos ressources naturelles et la biodiversité
25	**3. ACCELERER LA TRANSITION ECOLOGIQUE EN SUD GIRONDE**		**Projet d'économie circulaire "7 R" (rendre à la terre, réduire, refuser, réutiliser, recycler, réinsérer, relier) : études préprogramme**	**SICTOM Sud Gironde**	**Fargues**	**Mature**	**x**	**40 000,00 €**		**x**			Appel à projets sur l'accompagnement des territoires à la prévention et à la valorisation des déchets Coûts du projets estimés à 400 000 € d'AMO et 3 560 000 € d'investissements	Environnement	7. Tendre vers le "zéro déchets"

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
033-200053759-20220620-lmc100001897428-DE
Acte Certifié exécutoire
Envoi Préfecture : 28/06/2022
Retour Préfecture : 28/06/2022

N°	AXE PRINCIPAL	AXE SECONDAIRE	INTITULE DE L'OPERATION	MAITRE D'OUVRAGE	LOCALISATION GEOGRAPHIQUE	MATURE/AMORCAGE/CHANTIER-CLE	RURALITE	COÛT ESTIMATIF (€)	COFINANCEMENT REGIONAL ESTIME MAXIMAL (€)	Prévisionnel / priorisation des actions			OBSERVATIONS	THEMATIQUES, POLITIQUES REGIONALES	NEO TERRA
										BP 2023	BP 2024	BP 2025			
26		**3.2. Valoriser les ressources du territoire : eau, biodiversité, ENR**	Animation des OPAH RU	Communauté de communes Convergence Garonne Communauté de communes Sud Gironde Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde	Podensac Langon La Réole	Amorçage							Suite aux études pré-opérationnelles 20% du coût de l'animation de l'OPAH-RU dans la limite de 15 000 €/an	Habitat - Logement	
27			*Mise en œuvre d'actions du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)*	*Syndicat mixte Sud Gironde*	*Sud Gironde*	*Chantier clé*								Transition énergétique	
28	**INGENIERIE**		Cheffe de projet cohésion territoriale, 0,5 ETP	Syndicat mixte Sud Gironde	Sud Gironde				37 500 €	x	x	x	Max. 50% pour un 0,5 ETP/an (dépenses plafonnées à 25 000 €)	Ingénierie	
29			Chargés de mission thématiques, jusqu'à 2 ETP	Syndicat mixte Sud Gironde Cap Solidaire	Sud Gironde				150 000 €	x	x	x	. Emploi formation . Action collective en faveur de l'artisanat et du commerce de proximité . Santé-silver économie . Parcours collectif aux porteurs de projets de l'ESS " Premiers Pas " Max. 50% pour 1 ETP/an (dépenses plafonnées à 50 000 €)	Ingénierie	
30			Animation du DLAL dans le cadre de l'approche territoriale des fonds européens 2021-2027, jusqu'à 1 ETP	Syndicat mixte Sud Gironde	Sud Gironde				30 000 €	x	x	x	Max. 25% pour 1 ETP/an (dépenses plafonnées à 40 000 €)	Ingénierie	

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
033-200053759-20220620-lmc100001897428-DE
Acte Certifié exécutoire
Envoi Préfecture : 28/06/2022
Retour Préfecture : 28/06/2022

Carte des communes urbaines / rurales

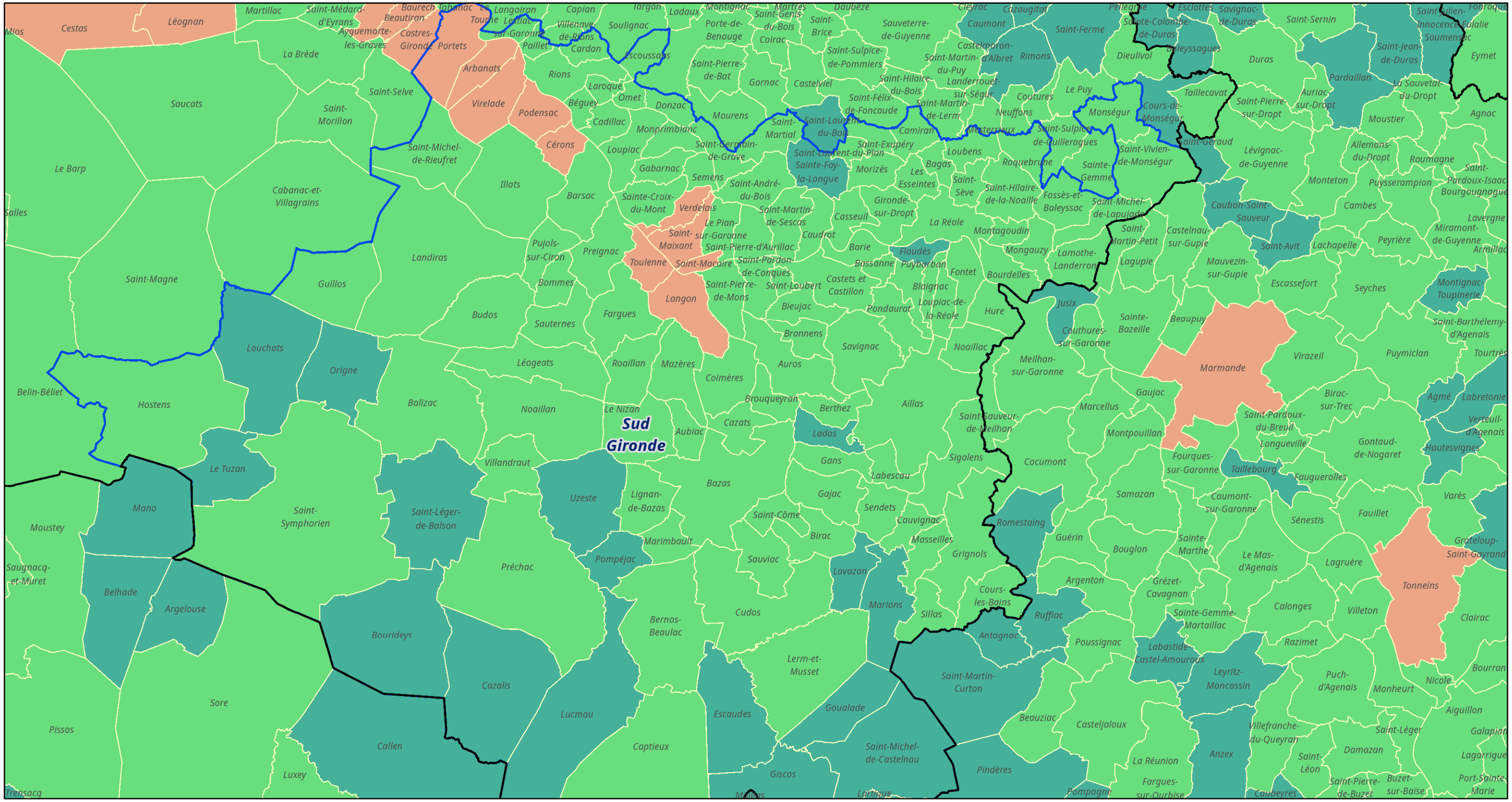

03/06/2022, 15:03:38

1:324 614

0 2,75 5,5 11 mi

0 4,5 9 18 km

Grille communale de densité selon l'INSEE 2021

- Commune densément peuplée
- Commune de densité intermédiare
- Commune peu dense
- Commune très peu dense

- Limite de commune
- Limite des territoires de contractualisation 2023 - 2028
- Limite des départements de Nouvelle-Aquitaine
- Limite de la Région Nouvelle-Aquitaine
- Limite de la France

© OpenStreetMap (and) contributors, CC-BY-SA

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
033-200053759-20220620-lmc100001897428-DE
Acte Certifié exécutoire
Envoi Préfecture : 28/06/2022
Retour Préfecture : 28/06/2022

DATAR - DITP